



TABLE DES MATIERES

EDITORIAL	1
• Propositions d'amendement des Annexes I et II	3
Nouvelles des espèces	
• Oiseaux d'eau au Cambodge	4
• Le chameau sauvage de la Bactrienne	5
Accords	
• ACCOBAMS : Première réunion des Parties	6
• ASCOBANS : Plan de Jastarnia	8
• Amendement et nouveau titre pour l'Accord EUROBATS	9
Memoranda d' Accord	
• Une nouvelle Partie adhère à l'Accord sur les albatros et les pétrels	10
• Le Plan de conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique est finalisé	11
• Nouveau MdA de la CMS pour sauver de l'extinction le cerf de Boukhara	12
• MdA sur la grande outarde : l'Ukraine et l'Albanie deviennent des Etats signataires	13
• Antilope de la Saïga : projet de MdA de la CMS et Plan d'action	14
• Une nouvelle tentative pour sauver les antilopes sahélo-sahariennes	15
Nouveaux projets	
• Nouvel Accord sur les chauves-souris	16
• Les phoques du Danemark : nouvelle épidémie	16
• Le lamantin de l'Amazone	17
Coopération	
• COP de CDB : CMS, partenaire chef de file pour les espèces migratrices	18
• Promotion de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la région Asie-Pacifique	19
• La Communauté pour le développement de l'Afrique australe collabore avec la CMS	20
• Conférence de la Commission sur l'Environnement de l'Eurorégion du Danube	20
Nouvelles	
• Registre mondial des espèces migratrices	21
• Nouvelles Parties	22
• Nomination d'un nouveau Conseiller pour la faune asiatique	22
• Nouvelles du Secrétariat	23
• 2ème conférence internationale sur les mammifères marins du sud-est asiatique	24
• Calendrier des événements	24

La CMS dans un paysage politique changeant

Il y a seulement quelques jours, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a lancé sa troisième perspective mondiale de l'environnement - GEO 3. L'examen de l'état et du développement de la diversité biologique mondiale au cours de ces 30 dernières années est alarmant. Selon le Centre de surveillance de la conservation mondiale, 12% des espèces d'oiseaux et 25% des espèces de mammifères sont globalement menacées.

Les activités humaines, les désastres naturels et l'aggravation de la situation de l'environnement en général affectent sérieusement la biodiversité. Les données sur les espèces migratrices sont également inquiétantes. Alors que la population de tortues luth du Pacifique comptait quelque 90 000 femelles nidifiantes au début des années 80, elle a régulièrement régressé jusqu'à 5 000 aujourd'hui. Un déclin numérique aussi dramatique peut être également observé pour la population de cerfs de Boukhara et d'antilopes de la Saïga en Asie centrale, ainsi que pour les gazelles de Mongolie et les ânes sauvages d'Asie. Plus encore significatif, plusieurs espèces d'antilopes et de gazelles de l'Afrique sahélo-saharienne ont été éradiquées au cours des 40 dernières années. BirdLife International a récemment publié un livre désignant 1 186 espèces d'oiseaux menacées dans le monde. Ce ne sont là que quelques exemples pour montrer combien les espèces migratrices risquent d'être exterminées.

Le prochain Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg portera essentiellement sur la réduction de la pauvreté et le développement économique, ainsi que sur l'utilisation des ressources naturelles à cet effet. En outre, le programme de la FAO vise à mettre un terme à la faim dans le monde pour 2015. Selon la déclaration finale du Sommet mondial pour l'alimentation, des efforts conjoints seront faits pour réduire de moitié la faim au plus tard en 2015. Par conséquent, la Global Environment Facility (GEF) envisage de réduire son aide financière pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes afin de disposer de plus de ressources financières pour le nouvel objectif d'éradication de la pauvreté par le développement économique. La justification que j'ai entendue dans les coulisses de la Conférence des Parties à la CDB en avril 2002 (COP6) à La Haye est intéressante : Nous avons suffisamment dépensé de fonds GEF pour la conservation de la biodiversité au cours des 10 années écoulées. Nous devons maintenant nous fixer d'autres priorités.

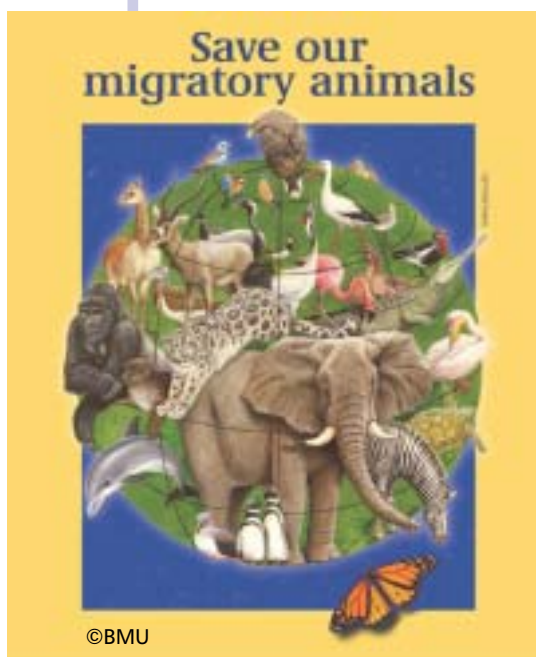
Pour des renseignements plus détaillés et des nouvelles régulières, veuillez visiter le site internet de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage : <http://www.wcmc.org.uk/cms>

Ceci est une coïncidence temporelle étonnante : au cours de la dernière année la CMS laisse derrière elle la période la plus productive et la plus réussie de ses 23 ans d'existence. Une percée a été réalisée par l'association de la CMS et de la CDB dans leur application. Un nouvel accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) a été conclu et ouvert à la signature et à la ratification. Quatre nouveaux Mémoires d'Accord ont été conclus (deux pour les tortues marines, un pour la grande outarde de l'Europe centrale et un autre pour le cerf Boukhara de l'Asie centrale). Un autre Accord (outarde houbara d'Asie) est en cours de préparation pour consultation des Etats de l'aire de répartition. En outre, deux autres MdA sont à un stade avancé de préparation, l'un sur l'antilope de la Saïga, l'autre sur la phragmite aquatique. Un certain nombre d'autres Accords et MdA sont en cours d'élaboration comme ceux sur les antilopes sahélo-sahariennes, sur les populations d'éléphants d'Afrique centrale et occidentale, sur la gazelle de Mongolie et sur le léopard des neiges.

La CMS a été reconnue par la COP6 de la CDB comme le partenaire chef de file de la CDB pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices dans la totalité de leur aire de répartition. Un programme de travail commun CDB/CMS est maintenant la pierre angulaire d'un partenariat évolutif entre la CDB et la CMS. Il semble cynique qu'à ce stade d'évolution les synergies entre CMS et CDB puissent être freinées par une réduction de l'aide financière concernant les mesures en faveur de la biodiversité. En outre, le Ministère de l'Environnement allemand qui est en même temps le Dépositaire de la CMS, dont le pays hôte du Secrétariat est l'Allemagne, estime que la CMS n'est pas compétente pour le développement économique et les mesures de coopération. Seules, les Parties aux deux Secrétariats de la CMS et de la CDB peuvent garantir que les instruments qu'elles ont établis sont susceptibles d'être utilisés pour le bien de l'humanité.

Les réunions de COP7 de la CMS et de MOP2 de l'AEWA à Bonn en septembre de cette année montreront si les Parties reconnaissent la nécessité d'augmenter leur soutien aux conventions spécialisées telles que la CMS tout en sachant prendre des décisions étant donné la tendance à réduire les mesures en faveur de la conservation de la biodiversité plutôt qu'aux mesures visant à renforcer le développement économique. Le Secrétariat de la CMS dispose des déclarations, accords et traités nécessaires pour trouver des solutions aux problèmes et aux questions concernant l'environnement. Souhaitons que cela se réalise!

Arnulf Müller Helmbrecht, Secrétaire exécutif



La septième session de la Conférence des Parties à la CMS

La septième session de la Conférence des Parties à la CMS (COP7) aura lieu à Bonn, du mercredi 18 septembre au mardi 24 septembre 2002 à l'invitation du Gouvernement allemand. Les réunions du Conseil scientifique (14-17 septembre) et du Comité permanent (17 septembre) précéderont la conférence. La deuxième session de la réunion des Parties à l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie suivra immédiatement après, du 25 au 27 septembre.

Veillez consulter le site web de la CMS pour d'autres renseignements et les dernières nouvelles : <http://www.wcmc.org.uk/cms/>

Propositions d'amendement des Annexes I et II

A l'occasion de la prochaine session de la Conférence des Parties en septembre, les Annexes de la CMS sont ouvertes pour amendement. Ceci signifie que toute Partie peut faire une proposition pour l'adjonction d'espèces sur les listes des Annexes I et II. La date limite pour ces amendements, qui doivent être soumis selon les règles fixées par le texte de la Convention, a été fixée au 21 avril 2002. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des propositions reçues dans cette limite de temps.

L'inclusion de plusieurs mammifères marins a été proposée, parmi ceux-ci : six espèces de grandes baleines (par l'Australie), les lamantins de l'Amazone et de l'Afrique de l'Ouest (par le Pérou et le Ghana, respectivement) ainsi que le morse et le phoque à fourrure d'Amérique du Sud (par le Pérou). L'Australie a également proposé l'inscription sur les listes des Annexes I et II du grand requin blanc, la seule espèce de poisson retenue.

Nom français	Nom scientifique	Pays proposant	Annexe I	Annexe II
MAMMALIA				
Petit Orqual de l'Antarctique	<i>Balaenoptera bonaerensis</i>	AUS	x	x
Baleinoptère de Bryde, Orqual d'Eden	<i>Balaenoptera edeni</i>	AUS	x	x
Baleinoptère, Baleine à Nageoires	<i>Balaenoptera physalus</i>	AUS	x	x
Orqual Seï, Baleinoptère de Rudolphi	<i>Balaenoptera borealis</i>	AUS	x	x
Baleine pygmée	<i>Caperea marginata</i>	AUS	x	x
Cachalot	<i>Physeter catodon</i>	AUS	x	x
Orque	<i>Orcinus orca</i>	AUS		x
South American sea lion	<i>Otaria flavescens</i>	PER		x
South American fur seal	<i>Arc tocephalus australis</i>	PER		x
Lamantin ouest-africain	<i>Trichechus senegalensis</i>	GHA		x
Lamantin de l'Amazone	<i>Trichechus inunguis</i>	PER		x
Chameau de la Bactrienne	<i>Camelus bactrianus</i>	MNG	x	
Anesauvage de l'Asie, hemione	<i>Equus hemionus</i>	MNG		x
Gazelle à goitre	<i>Gazella subgutturosa</i>	MNG		x
Gazelle de la Mongolie	<i>Procapra gutturosa</i>	MNG		x
Antilope de la Saïga	<i>Saiga tatarica tatarica</i>	UZB		x

Nom français	Nom scientifique	Pays proposant	Annexe I	Annexe II
AVES				
Putina à pattes roses	<i>Putinus creatopus</i>	CHL	x	
Putinure de Gamot	<i>Pelecanoides gamotili</i>	CHL/PER	x	
Bihoreau goisagi	<i>Gorsachius gorsagi</i>	PHI	x	
Petite spatule	<i>Platalea minor</i>	PHI	x	
Oie cygnoïde	<i>Anser cygnoides</i>	MNG	x	
Sarcelle élégante, Canard de Formose	<i>Anas formosa</i>	MNG	x	
Pygargue de Pallas	<i>Haliaeetus leucorhynchus</i>	MNG	x	
Gru à cou blanc	<i>Gruis vipio</i>	MNG	x	
Gru moine	<i>Gruis monacha</i>	MNG	x	
Chevalier tacheté	<i>Tringa guttifer</i>	PHI	x	
Bécasseau spatule	<i>Eurynorhynchus ygmæus</i>	PHI	x	
Sterne d'Orient	<i>Sterna bernsteinii</i>	PHI	x	
Sporophile des marais	<i>Sporophila palustris</i>	PHY	x	
Moucheron le petit -coq	<i>Alectrurus tricolor</i>	PHY	x	
Louilamboyant	<i>Broto geris pyrrhopterus</i>	PER		x
	<i>Polyicticus pectoralis pectoralis</i>	PHY		x
	<i>Sporophila ruficollis</i>	PHY		x
	<i>Pseudocolopteryx diellianus</i>	PHY		x
Tourterelle des bois ou Tourterelle européenne	<i>Streptopelia turtur</i>	SEN		x
ELASMOBRANCHII (PISCES)				
Grand requin blanc, Ami, La mea	<i>Carcharodon carcharias</i>	AUS	x	x

Ont été proposés (entre autres) par la Mongolie, parmi les mammifères terrestres, l'âne sauvage d'Asie et le chameau de la Bactrienne, espèce en danger. L'antilope de la Saïga, qui a été déjà proposée par l'Ouzbékistan, fait déjà l'objet d'un Mémoire d'Accord et d'un Plan d'action en cours de développement ces derniers mois.

Le Paraguay, la Mongolie et les Philippines ont proposé chacun l'inscription sur les listes de cinq espèces d'oiseaux (la plupart à l'Annexe I), tandis que le Chili et le Pérou ont désigné quatre autres espèces d'oiseaux de l'Amérique Latine. La colombe, proposée par le Sénégal, est le seul oiseau candidat de la région africaine.

Oiseaux d'eau et zones humides du nord du Cambodge

Par Jeb Barzen,
International Crane Foundation

Comme la paix s'étend dans le sud-est asiatique, des décisions sur l'utilisation des terres sont prises à un rythme de plus en plus rapide. Les forêts ouvertes de diptérocarpes du sud-est asiatique pourraient pour toujours changer au cours des dix prochaines années. Le développement se manifeste tout aussi rapidement dans le nord du Cambodge, où se trouve la masse de cet écosystème forestier ouvert, que partout ailleurs.

Grâce à l'appui de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), l'ICF a organisé une enquête aérienne sur les grands oiseaux d'eau afin d'aider à élaborer des stratégies pour la conservation de la biodiversité dans le nord du Cambodge. Afin d'utiliser efficacement 42 heures de vol, nous avons cartographié et planifié nos vols pour maximiser la couverture des 12 000 zones humides environ qui varient grandement en superficie et sont disséminées sur 5 millions d'hectares de forêts ouvertes.

Ce que nous avons vu d'en haut était stupéfiant : 82 sites de nidification de grues de sarus, 381 sites de marabouts chevelus (avec deux colonies de nidification), 21 de marabouts argela, 19 d'ibis géants, 180 de cigognes épiscopales, 30 de cigognes à cou noir, 1 d'ibis de Davison, 1 262 de bec-ouvert indiens, 143 de tantes indiens, 2 de tantes blancs et de beaucoup d'autres espèces. Encore plus important, ces espèces étaient disséminées sur la plus grande partie du nord du Cambodge (voir carte).

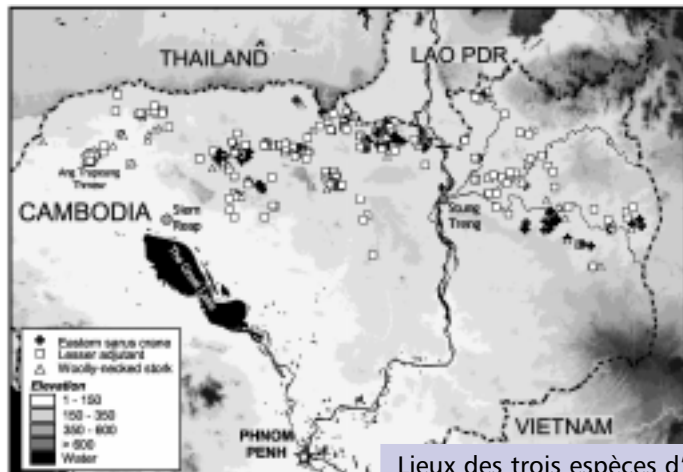
Quelques zones inspectées présentent des concentrations de plusieurs espèces. Ici, la méthode classique pour la conservation pourrait très bien s'appliquer : identifier les limites d'une réserve et contrôler le développement. Cependant, étant donné la vaste répartition de ces grands oiseaux d'eau, cette "méthode de la zone protégée" ne tiendrait pas compte d'une proportion significative des oiseaux qui existent encore dans cette région menacée. Il est clair qu'outre la création de zones protégées les adeptes de la conservation doivent trouver des moyens pour que les gens de cette région et ces écosystèmes originels puissent coexister.

Une autre conclusion surprenante de cette enquête est la concentration de vastes populations à la Ang Trapeang Thmaw Wildlife Reserve (ATT) pendant la saison des pluies. Cette réserve a été créée grâce aux efforts de Sam Veasna du Ministère des Forêts, des Pêches et de la Vie sauvage (DFW) du Cambodge et Eleanor Briggs de l'ICF. Cette réserve a d'abord été considérée comme étant une importante zone humide pour les grues orientales de sarus et autres oiseaux d'eau pendant la saison (sèche) de non-reproduction. Nos enquêtes donnent à penser que la réserve ATT fournit un habitat impropre à la reproduction pour de grands oiseaux d'eau pendant les saisons sèches et humides, ce qui la rend unique dans le sud-est asiatique.



Photo: International Crane Foundation

Grues de sarus



L'ICF a collaboré avec les organismes suivants: DFW, Wildlife Conservation Society (WCS), Ministère de l'Environnement du Cambodge (MOE), Mission Aviation Fellowship (MAF), Fonds mondial pour la nature (WWF), afin d'effectuer ces enquêtes en septembre 2001. Le succès du suivi pour la conservation dépendra des membres de ces organismes et de bien d'autres.

Pour plus de précisions, veuillez visiter le site internet de l'ICF : www.savingcranes.org/fedprojects/

Lieux des trois espèces d'oiseaux d'eau les plus abondantes trouvées au cours de l'enquête de septembre 2001

Le centre de reproduction du chameau sauvage de la Bactrienne poursuit son effort

La Fondation pour la protection du chameau sauvage (WCPF), patronnée par Jane Goodall et dont le siège est au Royaume-Uni, a été créée en 1997 pour la protection du chameau sauvage de la Bactrienne (*Camelus bactrianus ferus*). La coopération entre la CMS et la WCPF a commencé par la publication par John Hare de la brochure "The King of the Gobi. The story of the wild Bactrian camel" (voir page 22 du Bulletin 13 et page 23 du Bulletin 14 de la CMS). Ce travail, qui a été soutenu financièrement par la CMS, a amené la WCPF à publier un livre sur l'environnement destiné aux enfants. La CMS a déjà promis de financer la traduction de cette nouvelle brochure dans le cadre d'une campagne de sensibilisation qui portera essentiellement sur les problèmes auxquels doit faire face le chameau sauvage de la Bactrienne dans son habitat d'Asie centrale.

Actuellement, il y a approximativement 350 chameaux sauvages de la Bactrienne dans la grande Réserve A mongole du désert de Gobi, située au sud de Bayan Toroi, et environ 650 autres chameaux plus au sud dans la province du Xinjiang, Chine, répartis en trois poches isolées et séparées. Ce qui est étonnant c'est que ce chameau ne s'est pas seulement adapté à l'absorption d'eau salée mais qu'il pourrait être également une espèce à part depuis que des tests ADN indiquent une différence marquante de la base génétique entre lui et son cousin domestique (3%).

Il est absolument nécessaire de créer un centre de reproduction pour le chameau sauvage de la Bactrienne étant donné que le nombre actuel de chameaux en captivité est de 15, donc insuffisant pour assurer la survie de l'espèce au cas où elle s'éteindrait dans son habitat naturel. Il est essentiel d'élever assez de chameaux en captivité pour éviter un désastre possible. Le Dr Sarantuya, ancien administrateur chevronné du Ministère de l'Environnement et de la Nature, a l'intention de créer une nouvelle ONG pour coordonner les éléments de ce projet d'élevage en captivité en travaillant directement avec la WCPF. Le centre de reproduction devrait être établi au sud de la Mongolie. Actuellement, la WCPF réunit des fonds afin de clôturer 1 km² pour les 10 chameaux captifs de Mongolie.

En attendant, la WCPF rencontre d'autres difficultés. Le Gouvernement chinois envisage d'installer un gazoduc qui traverserait la réserve de chameaux sauvages déjà existante d'Arjin Shan Lob Nor ce qui la réduirait d'environ un cinquième de sa taille actuelle. En plus de cela, les subsides du PNUE/GEF qui couvraient les frais de la réserve prendront fin en septembre 2002. Des plans sont déjà en cours pour un financement et la création d'un groupe de pression.

Le chameau doit faire face en Mongolie méridionale à une autre menace sérieuse, à savoir que de nombreux animaux ne seraient pas revenus en Mongolie principalement à cause du braconnage. On a donc intensifié les efforts pour créer une nouvelle réserve naturelle le long de la zone frontière entre le sud-ouest de la Mongolie et la région du Gansu en Chine du Nord. Le Secrétariat de la CMS demande d'urgence aux Parties et aux organisations d'appuyer les mesures de conservation et de protection pour sauver de l'extinction le chameau sauvage de la Bactrienne, trésor unique de la vie sauvage.

Pour plus de précisions et de renseignements, veuillez vous adresser à :

M. John Hare,
The Wild Camel Protection Foundation,
School Farm,
Benenden, Kent TN17 4EU Angleterre
Tel: (+44) 15 80 24 1132
Fax: (+44) 15 80 24 0960
Email: harecamel@aol.com
Siteweb : <http://www.wildcamels.com>

Conclusion de la première réunion des Parties à ACCOBAMS à Monaco



ACCOBAMS Secretariat
"Villa Girasole"

16, Boulevard de Suisse
98 000 Monaco
Tel. (+377) 93154229
Fax (+377) 93509591
email:
cvanklaveren@gouv.mc
<http://www.accobams.mc>

La région maritime comprenant la Méditerranée et la mer Noire offre une combinaison particulière d'occasions et de problèmes pour la conservation des cétacés. D'une part, il y a un assez grand nombre d'espèces de baleines et de dauphins dans la région dont beaucoup sont représentées par des populations importantes. Il n'y a ni tradition de chasse à la baleine ni utilisation durable organisée de produits de cétacés dans la région méditerranéenne et la chasse industrielle des dauphins et des marsouins a cessé dans la mer Noire il y a des dizaines d'années. D'autre part, les habitats marins et côtiers de la région sont l'objet par endroit d'une pression humaine extrêmement forte qui, souvent, a des conséquences importantes sur les populations de cétacés. Bien que les gens vivant dans

les pays limitrophes aient une attitude remarquablement bienveillante à l'égard du bien-être et de la conservation des cétacés, des problèmes de coexistence entre les cétacés et les humains existent sous de nombreux aspects et doivent être largement abordés par l'adoption de mesures de gestion innovantes, la création de moyens dans la région et la promotion du progrès des connaissances basées sur la recherche scientifique. Pour obtenir cet objectif l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et des zones contiguës de l'Atlantique (ACCOBAMS) a été conçu sous les auspices de la Convention sur les espèces migratrices (Convention de Bonn). L'Accord, qui a été signé en novembre 1996 par 11 Etats riverains, a été mis en vigueur en juin 2001.

L'Accord et ses 12 Parties

Les Parties à ACCOBAMS ont tenu leur première réunion à Monaco du 28 février au 2 mars 2002. La Principauté de Monaco a une tradition toute particulière d'engagement à la cause de la conservation de l'environnement marin. Dix Parties contractantes (Albanie, Bulgarie, Croatie, Espagne, Géorgie, Malte, Maroc, Monaco, Roumanie et Tunisie) assistaient à la réunion alors que la Tunisie ratifiait l'Accord. D'autres pays (Bosnie-Herzégovine, Egypte, France, Grèce, Italie, Liban, Libye, Portugal, Royaume-Uni, Turquie, Ukraine ainsi que la Commission européenne), pour un grand nombre desquels le processus de ratification est encore en cours, étaient présents en tant qu'observateurs. Le 18 juin 2002, la Jamahiriya arabe libyenne déposait l'instrument de ratification d'ACCOBAMS. Pour la Libye, l'Accord entrera en vigueur le 1er septembre 2002, ce qui portera le nombre total de signataires à 12.

En outre, participaient à la réunion des représentants de la CBI, des Conventions de Barcelone, Bucarest et Berne et d'un certain nombre d'ONG internationales et nationales dont la CIESM, l'UICN et la Société européenne des cétacés. Pendant la réunion, un Secrétariat permanent de l'Accord a été créé, son siège étant à Monaco. Comme le Ministre monégasque de la Coopération internationale pour l'environnement et le développement, S.E. M. B. Fautrier, et le Secrétaire exécutif de la CMS, M. A. Müller-Helmbrecht, l'ont souligné dans leur correspondance, l'accueil du Secrétariat par Monaco contribuera à l'établissement d'un plan de gestion durable pour les espèces migratrices.

Un Comité scientifique a également été créé, composé de cinq experts désignés par la CIESM, quatre désignés par les Parties et un par l'UICN, la CBI et l'ECS, respectivement. Le Comité scientifique devrait tenir sa première réunion en octobre 2002.

Cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire : état des connaissances et stratégies de conservation

Un rapport intitulé "Cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire : état des connaissances et stratégies de conservation", maintenant disponible sur le site internet d'ACCOBAMS, était présenté et distribué à la réunion, en outre, des mesures prioritaires visant à appliquer le Plan de conservation de l'Accord ont été présentées et approuvées.

Ces mesures comprennent des activités de préparation ou d'application visant à :

- élaborer des critères et fournir un soutien ad hoc pour l'harmonisation des règlements sur l'observation commerciale des baleines avec les connaissances basées sur la recherche scientifique relative aux besoins de protection des populations de cétacés en cause ;
- rechercher les interactions compétitives entre les dauphins côtiers et la pêche artisanale ;
- créer une base de données sur les prises accidentelles de cétacés ;
- élaborer et mettre en œuvre des mesures pilotes de conservation et de gestion dans des zones clés bien définies contenant un habitat critique pour des populations d'espèces prioritaires ;
- élaborer des méthodes pour l'évaluation de la dégradation de l'habitat et de ses incidences sur les populations de cétacés ;
- élaborer des plans de conservation pour toutes les espèces de cétacés qui se trouvent dans la mer Noire et pour les dauphins communs à rostre court et les dauphins communs à bec en Méditerranée ;
- organiser une enquête sur les cachalots du bassin méditerranéen ;
- identifier des sites de conservation importants pour les rorquals ;
- créer des bases de données et des programmes d'identification photographique couvrant l'ensemble de la zone de l'Accord ;
- établir et mettre en œuvre un programme de formation à long terme sur les techniques et les procédures de recherche, de surveillance et de conservation/gestion des cétacés ;
- mettre au point un instrument éducatif pour l'organisation de projets de recherche et d'études techniques de base ;
- établir des directoires sous-régionaux et des autorités nationales ;
- former des scientifiques et développer des centres de recherche et de sauvetage ainsi que des organisations gouvernementales et non-gouvernementales intéressées par les objectifs de l'Accord ;
- appuyer la réalisation de réseaux nationaux relatifs aux échouages, ainsi que leur coordination en un réseau régional plus étendu ;
- créer un réseau de collections bibliographiques spécialisées et de bases de données ;
- établir un système de banques de tissus et finalement une force d'intervention pour les cas particuliers de mortalité.

Un soutien financier significatif devra être assuré en plus des contributions régulières des Parties à l'Accord afin de pouvoir appliquer toutes les mesures énumérées ci-dessus et un fonds volontaire a donc été créé à cet effet.

Des renseignements supplémentaires et une documentation peuvent être obtenus sur l'Accord au site internet : <http://www.accobams.mc>

Plan de Jastarnia pour sauver l'espèce de marsouins de port de la Baltique



ASCOBANS Secrétariat
 Martin-Luther-King-Str. 8
 D-53179 Bonn, Allemagne
 Tel: (+49 228) 815 2418/16
 Fax: (+49 228) 815 2440
 email: ascobans@ascobans.org
 http://www.ascobans.org

Du 9 au 11 janvier 2002, ASCOBANS, en coopération avec la Station maritime Hell et la Fondation pour le développement de l'Université de Gdańsk (Fundacja Roswoju Uniwersytetu Gdańskiego, FRUG) a organisé un atelier à Jastarnia, Pologne, visant à élaborer un projet de Plan de sauvetage pour l'espèce de marsouins de port de la Baltique. Les marsouins de port sont la seule espèce originelle de cétacés dans la mer Baltique. Avec seulement quelque 600 animaux qui resteraient dans la Baltique, cette espèce est très en danger et des mesures d'urgence sont nécessaires pour prévenir une dégradation de son état de conservation. L'élaboration d'un plan de sauvetage était donc prévue depuis longtemps par ASCOBANS.

Grâce à l'esprit positif et coopératif qui s'est manifesté à Jastarnia ainsi qu'au travail efficace de tous les participants à cet atelier, des progrès considérables ont été accomplis en vue de poser les bases de ce plan de sauvetage. Après trois jours de débats intenses, constructifs et fructueux l'atelier a fait un certain nombre de recommandations. Sur cette base, le Président, le Dr Randall R. Reeves, a élaboré un projet de plan de sauvetage (le Plan Jastarnia) qui a été examiné et finalisé par les Parties et les Etats de l'aire de répartition à la 9ème réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS qui s'est tenue à Hindås, Suède, du 10 au 12 juin. Le Plan de Jastarnia sera soumis pour adoption à la 4ème réunion des Parties qui aura lieu à Esbjerg, Danemark, en juin de l'année prochaine.

Photo: Krzysztof Skóra



Dr Randall R. Reeves,
Président de l'atelier



Photo: Krzysztof Skóra

Comité consultatif d'ASCOBANS

La 9ème réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS a eu lieu du 10 au 12 juin à Hindås (près de Gothenburg), Suède. Outre le Plan de Jastarnia pour les marsouins de port de la Baltique, la réduction des prises accidentelles dans tout le domaine d'ASCOBANS a été, comme d'habitude, un des principaux points de l'ordre du jour. Un autre point important que la réunion a examiné a été la planification des enquêtes d'abondance.

L'exposition d'ASCOBANS circule encore dans la région de la Baltique

L'exposition d'ASCOBANS continue de circuler dans la région orientale de la Baltique. De la Lettonie, où un grand nombre de visiteurs ont pu la voir ce printemps au Musée letton de la Nature à Riga, elle s'est transportée plus au nord : de juin à septembre elle sera en Finlande dans les lieux suivants : Musée finlandais d'Histoire naturelle, Helsinki (4-30 juin), Tampereen Särkaniemi (Delphinarium), Tampere (4-25 juillet), Centre Blamusslan, Kasnäs (31 juillet-22 août), Musée biologique, Turku/Abo (28 août-19 septembre). En octobre, les Russes de Saint-Pétersbourg et de Moscou auront la chance d'apprendre quelque chose sur "Les marsouins de port en détresse" avant que l'exposition ne s'installe au Musée estonien d'Histoire naturelle à Tallinn au début de novembre. Consultez cet espace pour d'autres précisions afin de savoir où vous pourrez visiter cette exposition si vous ne l'avez pas encore vue ou si vous voulez la revoir.

Amendement et nouveau titre pour l'Accord EUROBATS



EUROBATS Secrétariat
D-53179 Bonn, Allemagne
Tel: (+49 228) 815 2420/21
Fax: (+49 228) 815 2445
email: eurobats@uno.de
http://www.eurobats.org

La 7ème réunion du Comité consultatif (AC7) a eu lieu grâce à l'invitation généreuse du Gouvernement roumain à Bucarest du 27 au 29 mai 2002 et a établi une fois de plus un nouveau record de participation avec 63 délégués de 32 pays.

L'ordre du jour a porté essentiellement sur l'application d'un vaste programme de travail adopté à la session précédente de la réunion des Parties (MoP). Il a été notamment examiné la façon de rendre plus efficaces les procédures de mise en œuvre.

La réunion a également adopté un nouveau logo très attractif pour l'Accord, qui intègre les éléments très appréciés et dynamiques du logo de l' "Année internationale de la chauve-souris".

Les participants à la conférence ont noté avec satisfaction que l'amendement de l'Accord adopté à MoP3 en juillet 2000 avait déjà été mis en vigueur en août 2001. Ceci a été considéré comme un clair indicateur de la nécessité de cet amendement et du soutien des Parties. L'élément le plus important de l'amendement est une annexe qui énumère les espèces couvertes par l'Accord. Dès à présent il est évident qu'un certain nombre d'espèces supplémentaires seront présentées à MoP4 pour inscription sur les listes.

Un autre changement découlant de cet amendement est le nouveau titre de l'Accord : "Accord sur la conservation des populations de chauves-souris européennes". Bien qu'un peu technique, ce nouveau titre montre que les frontières bio-géographiques plutôt que politiques définissent le domaine de l'Accord. A l'avenir, ceci pourrait devenir pertinent, notamment pour la Méditerranée méridionale. La réunion AC7 a décidé que le nouveau titre devrait être utilisé immédiatement.



Petru Lificiu, Ministre des Eaux et de l'Environnement de la Roumanie qui a ouvert la conférence

© EUROBATS



Une nouvelle Partie adhère à l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

© BIOS, Seitre

Albatros à bec jaune

L'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) a été signé en juin 2001 à Canberra, Australie. L'Espagne a signé l'Accord le 30 avril 2002, rejoignant ainsi l'Australie, le Brésil, le Chili, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pérou et le Royaume-Uni, ce qui porte le total des signataires à huit. Les services de secrétariat intérimaire sont fournis par l'Australie jusqu'à la première réunion des Parties qui aura lieu dans un an. En sa qualité de principal pays de pêche, l'Espagne reconnaît l'importance de l'accord pour la conservation de ces oiseaux de mer. Sa signature révèle son ferme engagement pour la protection des albatros et des pétrels qui fouillent les mers du Sud. Ceci constitue un pas en avant considérable dans la lutte pour la protection de ces grands oiseaux de mer migrateurs.

La plus grande des espèces d'albatros, l'albatros hurleur *Diomedea exulans*, qui est inscrite à l'Annexe II, a la plus grande envergure, 3,50 m, de tous les oiseaux vivants. Comme leurs ailes sont très étroites par rapport à leur longueur, les albatros sont de magnifiques planeurs. Pour que leurs ailes aient le meilleur rendement possible, les albatros ont besoin de vitesses d'écoulement de l'air extrêmement élevées. Vous verrez donc souvent des albatros volant au dessus de mers très ventées où le vent souffle d'ouest en est sur toute l'étendue des mers du Sud. Les vents soufflant autour de l'Australie étaient certes très importants pour les grands voiliers des temps passés, mais ils permettent aussi aux albatros de voler sans difficulté autour du monde.

La plupart des espèces d'albatros sont migratrices. Suivant les alizés, ils volent sur la totalité du Pacifique et des mers du Sud. Comme d'autres oiseaux ils semblent avoir la capacité étonnante de trouver leur chemin en se repérant sur le soleil et les étoiles comme moyen de navigation. Un albatros Laysan qui avait été emporté loin de son nid a pu couvrir la distance de 6 000 km afin d'y revenir en 32 jours seulement.

Etant donné que les albatros comptent le plus grand nombre d'espèces menacées parmi toutes les familles d'oiseaux, ce sont les plus vulnérables de tous les oiseaux de mer. Parmi les 24 espèces d'albatros presque toutes ont des populations déclinantes et la moitié d'entre elles comptent moins de 100 couples reproducteurs par an. En raison du déclin numérique constant des populations, les albatros sont aussi plus exposés à la pêche à la palangre, à la pollution marine, à la contamination de leurs sites de reproduction et à la surexploitation des ressources alimentaires.

On trouve 21 des 24 espèces d'albatros du monde dans la zone de pêche australienne. Parmi les signataires de l'Accord, l'Australie s'est donc engagée dans la conservation de ces oiseaux de mer et a pris la tête pour l'application de mesures de conservation. Alors que quatre espèces parmi ces 21 sont inscrites comme nationalement en danger au titre de la loi de 1999 sur la Protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (EPBC), 13 autres espèces ont été inscrites comme nationalement vulnérables. Comme moyen de protection de ces espèces menacées, l'industrie australienne de la pêche contribue activement au développement de techniques nouvelles et efficaces afin de réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer dans la zone de pêche australienne.

Source : Ministère de l'Environnement et du Patrimoine, Australie

Le Plan de conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique est finalisé

Un Plan détaillé de conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique a été approuvé par des autorités gouvernementales et des experts à Nairobi le 9 mai 2002. Le plan est associé au Mémorandum d'Accord de la CMS qui a été adopté à Abidjan, Côte d'Ivoire, il y a trois ans. La réunion s'est tenue au siège du PNUE et était présidée par Son Excellence le Dr Imeh Okopido, Ministre d'Etat nigérian de l'Environnement.

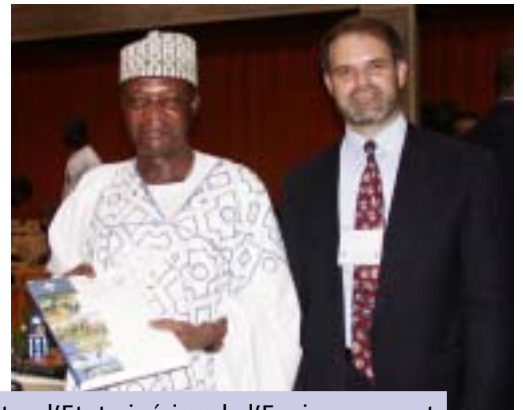
Le Plan de conservation est le produit de débats et d'examen intensifs par deux groupes de travail qui, pour des raisons pratiques, ont été organisés d'après des critères linguistiques. Les travaux des groupes francophone et anglophone ont été facilités par Jacques Fretey et Jack Frazier, respectivement, en tant que spécialistes de la CMS. Le temps nécessaire pour achever le Plan a permis une réflexion positive sur les progrès accomplis dans l'application du Mémorandum d'Accord depuis sa mise en vigueur il y a trois ans sous les auspices de la Convention sur les espèces migratrices. Le processus d'examen qui était exhaustif a contribué à donner aux participants un sens très prononcé d'appartenance.

La réunion a également décidé du contenu et du format d'un modèle pour les rapports nationaux, réfléchissant le contenu du Plan de conservation. Le Secrétariat est chargé de mettre la dernière main aux aspects relatifs à la présentation du formulaire de rapports et de le diffuser dans les prochaines semaines afin de solliciter les premiers rapports officiels des Etats signataires avant le 30 septembre.

Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'une stratégie pour identifier les sources possibles de financement en faveur des activités de conservation des tortues marines à partir d'une large gamme de donateurs locaux, nationaux et internationaux. Mark Rennie (Bioko Biodiversity Protection Program), qui a présidé le groupe de travail, a proposé de collaborer avec le Secrétariat pour mettre au point un site internet et un document imprimé afin de faire coïncider les demandes de fonds et les donateurs potentiels, en se basant sur l'expérience acquise. Un des points forts de la réunion a été la cérémonie de clôture au cours de laquelle les représentants de cinq autres Etats de l'aire de répartition ont signé le MdA - Angola, Maroc, Sao Tomé et Principe, Sénégal et Sierra Leone - ce qui porte à 17 le nombre total d'Etats participant à ce Mémorandum. Ensuite, Son Excellence Joseph Kamotho, Ministre kenyan de l'Environnement, a été invité à signer le Mémorandum d'Accord correspondant pour l'océan Indien et le sud-est asiatique, faisant du Kenya le onzième signataire de cet instrument de la CMS.

Dans le cadre de cette cérémonie, David Olendo, Président du Comité de conservation des tortues marines de la côte du Kenya (KESCOM) a fait une démonstration d'un dispositif d'évacuation des tortues (TED), un cadre de métal muni de barreaux qui s'adapte à un chalut à crevettes et qui permet à des tortues marines prises de façon fortuite de s'échapper. Le TED avait été offert pour la circonstance par le Service national des pêcheries maritimes des Etats-Unis. A la suite de cette démonstration, M. Okopido, Ministre, a transféré symboliquement le TED, au nom des Etats signataires du MdA sur les tortues de la côte atlantique de l'Afrique, à son homologue kenyan. Cet événement s'est déroulé à un moment particulièrement approprié pour le Nigeria qui venait d'être certifié quelques jours auparavant par le Gouvernement des Etats-Unis comme répondant au Programme de ce pays exigeant l'utilisation du TED pour être autorisé à exporter ou commercialiser des crevettes aux Etats-Unis.

La Déclaration de Nairobi a été présentée à la réunion dans sa forme définitive par M. Okopido, Ministre. Entre autres choses, la Déclaration appelle l'attention sur le problème de prises accidentelles des tortues marines dans les installations de pêche industrielle et souligne l'importance de la participation des communautés résidentes dans le développement et la mise en œuvre d'activités de conservation. Elle se félicite des indications positives émanant de l'Espagne et de la France - ce dernier pays étant un des principaux parrains de l'élaboration du MdA - d'envisager d'adhérer au MdA et demande aux huit Etats non-signataires de l'aire de répartition d'en devenir membres dès que possible. La Déclaration encourage également la formation de liens avec d'autres conventions, des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, et cherche à intégrer les mesures de conservation des tortues marines au processus africain émergent du développement et de la protection de l'environnement marin et côtier en Afrique subsaharienne.



S.E. le Dr Imeh Okopido, Ministre d'Etat nigérian de l'Environnement avec Douglas Hykle, Secrétaire exécutif adjoint

Nouveau MdA de la CMS conclu par les Ministres de l'Environnement des pays d'Asie centrale pour sauver de l'extinction le cerf de Boukhara

Les Ministres de l'Environnement du Kazakhstan, du Tadjikistan et du Turkménistan se sont réunis à Douchanbe, Tadjikistan, le 16 mai 2002 et ont conclu un nouvel Mémoire d'Accord pour sauver le cerf de Boukhara (*Cervus elaphus bactrianus*) de l'extinction.

Le MdA, ouvert à la signature à la réunion des Ministres de l'Environnement des pays de la région de l'Asie centrale, a été élaboré sous les auspices de la Convention sur les espèces migratrices, en collaboration avec le Programme d'Asie centrale du Fonds mondial pour la nature (WWF). L'Ouzbékistan signera le MdA après l'approbation de son cabinet des ministres.

L'espèce risque l'extinction du fait d'un certain nombre de menaces humaines. La régulation artificielle du régime des eaux, la destruction de l'habitat, la chasse illégale et le braconnage sont les principales raisons du déclin numérique alarmant du cerf de Boukhara. Historiquement, l'aire de répartition de l'espèce englobait les vallées de l'Amou-Daria et du Syr-Daria ainsi que l'ensemble des bassins de leurs cours d'eau. Maintenant, il ne reste qu'approximativement 350-450 animaux répartis en quelques petites populations dans des zones limitées.

Jadis, les peuples de l'Asie centrale appelaient «Hangul» (la fleur du roi) le cerf de Boukhara. Il était presque aussi sacré que les vaches en Inde. L'espèce était sous la protection particulière des rois féodaux, mais l'effondrement de l'Union soviétique en 1991 a exposé les peuples de l'Asie centrale à de graves privations économiques. Sans perspectives économiques, les habitants ont eu recours au braconnage pour survivre et il a atteint des niveaux préjudiciables aux cerfs. Par exemple, dans une zone primordiale pour le cerf, la Tigrovaja Balka zapovednik (une zone strictement protégée), la population de cerfs est tombée, entre 1990 et 2000, de 400 individus environ à seulement 8 animaux.

En signant le «Mémoire d'Accord sur la conservation et la restauration du cerf de Boukhara (*Cervus elaphus bactrianus*)» les ministres des pays de l'Asie centrale ont reconnu la responsabilité partagée de leurs pays pour la conservation et la restauration des populations de cerfs de Boukhara et des habitats dont elles dépendent. Ils reconnaissent qu'ils doivent prendre sans délai des mesures concertées et coordonnées pour prévenir la disparition des populations restantes.

Le Président et hôte de la réunion, S.E. M. Usmokul Shokirov, Ministre de la Protection de la nature du Tadjikistan, a déclaré lors de la cérémonie de signature qu'il espérait que le MdA et son Plan d'action général constitueraient un stimulant pour les autorités des Etats de l'aire de répartition pour qu'ils fassent davantage en faveur de l'espèce et coopèrent avec leurs voisins tout en attirant les organismes internationaux afin qu'ils apportent une aide substantielle. Il a remercié le Secrétariat PNUÉ/CMS et le Programme d'Asie centrale du WWF pour l'excellente préparation du MdA et du Plan d'action. Il a déclaré que la sauvegarde de populations viables d'animaux sauvages dans la région est plus qu'une simple conservation de la nature : le cerf fait partie de l'identité des bassins de l'Amou-Daria et du Syr-Daria, incorporant la tradition, l'histoire et la symbiose de l'homme et de la nature.

M. Arnulf Müller-Helmbrecht, Secrétaire exécutif de la CMS, a souligné que, dans sa migration, le cerf de Boukhara traversait les frontières des Etats de l'aire de répartition de l'Asie centrale. Sa conservation ne peut donc être assurée efficacement que par l'action concertée des Etats respectifs. Le fait que l'Accord sera également signé par des organisations internationales - telles que le WWF, le Conseil international pour la conservation de la vie sauvage (CIC) et le Secrétariat PNUÉ/CMS - montre le souci international concernant la perte de la biodiversité de l'Asie centrale et l'importance mondiale qu'elle suscite. Encore plus important, leur signature montre que la communauté internationale aidera les Etats de l'aire de répartition dans leurs efforts pour conserver le cerf de Boukhara.

Le Dr Olga Pereladova, Directrice du Programme Asie centrale du WWF s'est référée aux travaux du projet déjà commencés ou en cours dans certains Etats de l'aire de répartition avec l'aide active du WWF. Cependant, elle a indiqué clairement qu'il faut faire beaucoup plus pour assurer la survie de l'espèce dans la nature. M. Dieter Schramm, Président du CIC, a fait savoir que le CIC était décidé à s'engager dans les efforts de sauvetage : "C'est seulement si nous réussissons avant tout à redonner à l'espèce un état de conservation favorable qu'il sera possible de parvenir à une utilisation durable du cerf de Boukhara de façon équitable pour les Etats de l'aire de répartition afin de contribuer au développement économique de la région et au bien-être des communautés locales. Le CIC se sent obligé d'apporter sa contribution pour atteindre ce but".

Les Ministres de l'Environnement des Etats de l'Asie centrale se sont réunis du 15 au 17 mai pour étudier l'organisation de leur consultation et coopération régionale. Ils prendront également des décisions sur le Programme pour l'environnement de l'Asie centrale préparé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Le MdA complètera parfaitement ce programme.

WWF International
Central Asia Programme
19 Nikoloyamskaya Bldg No.3
109240 Moscou, Fédération
de Russie

Tel: (+7) 095-727 0939
Fax: (+7) 095-727 0938
E-mail: opereladova@wwfnet.org
Web: <http://www.panda.org> &
<http://www.wwf.ru>

MdA sur la grande outarde : l'Ukraine et l'Albanie deviennent des Etats signataires

L'Ukraine et l'Albanie sont devenues le dixième et le onzième Etats de l'aire de répartition à adhérer à MdA de la CMS sur la conservation et la gestion de la population de grandes outardes d'Europe centrale en apposant leur signature sur ce document à La Haye en avril 2002.

La grande outarde est inscrite sur la liste de l'Annexe II de la CMS en raison de son état de conservation défavorable que le MdA est destiné à améliorer par une conservation ciblée et des efforts de gestion. Les autres neuf Etats signataires sont : l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, la Grèce, la Hongrie, la République de Moldavie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Roumanie et la Slovaquie.

La signature du MdA fait encore l'objet d'un examen en Pologne, en République tchèque et en Slovénie. La Bosnie-Herzégovine doit encore faire connaître ses intentions. Le Ministère allemand de l'Environnement a déclaré officiellement que le Gouvernement allemand ne signerait pas.

Il y a des raisons d'être optimiste en ce qui concerne le succès de l'application de MdA. Des contacts directs ont été pris entre le correspondant moldave pour la grande outarde et la Société pannonienne pour la protection de la grande outarde en Autriche. La coopération transfrontalière entre la Hongrie et la Slovaquie est en cours. Encouragés par leur coopération fructueuse avec l'Ukraine et la Russie, les experts allemands de l'état fédéral du Brandebourg étendent maintenant leurs contacts à l'Autriche, la Hongrie et la Slovaquie. Le Secrétariat de la CMS est optimiste. Il pense qu'un réseau dense d'experts sera créé pour couvrir peu à peu l'entière zone géographique du MoU. Le Secrétariat enquête actuellement pour savoir si la première réunion d'experts des signataires de MdA peut avoir lieu en automne 2002.



Grande outarde, © B.Block,
Landesumweltamt Brandenburg

Antilope de la Saïga : un atelier international examine un projet de MdA de la CMS et le Plan d'action d'Elista, 10 mai 2002

Quatre-vingt-dix experts internationaux se sont réunis à Elista, Fédération de Russie, à l'invitation du Gouvernement de la République des Kalmouks pour un atelier de cinq jours (5-10 mai 2002). Ils ont examiné un projet de Mémoire d'Accord de la CMS et un Plan d'action pour assurer la conservation des populations restantes d'antilopes de la Saïga (*Saiga tatarica tatarica*) dans la steppe d'Eurasie. La réunion était co-organisée par le Comité pour les ressources naturelles et la protection de l'environnement du Ministère russe des Ressources naturelles de la République des Kalmouks, par le Programme caspien d'ISAR et par le Comité russe pour le Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère. La réunion était co-parrainée par la CMS et la CITES.

Malgré l'inscription de l'espèce sur la liste de l'Annexe II de la CITES, le nombre d'antilopes de la Saïga a diminué au Kazakhstan, en Russie, au Turkmenistan et en Ouzbékistan, surtout en raison du braconnage pour alimenter en cornes de mâles les marchés asiatiques à des fins médicales. Entre 1998 et 1999, le nombre d'antilopes de la Saïga a décliné à un taux estimé à 35%. Ce taux est passé à 56% entre 1999 et 2000. D'après David Mallon de la Commission des espèces en survie de l'UICN, le taux rapide de déclin aura pour effet d'entraîner une révision des listes pour la sous-espèce dans le Livre Rouge de l'UICN en 2002, laquelle va se retrouver dans une catégorie d'animaux particulièrement en danger.

Si le commerce international de cornes semble être la plus grande menace pour les populations restantes d'antilopes de la Saïga, les participants à l'atelier ont échangé des opinions sur différents aspects de lutte contre le braconnage, la dégradation de l'habitat et les obstacles à la migration. Ils ont également examiné des facteurs naturels, tels que la prédation et le changement de climat, qui peuvent accélérer le déclin.

Dans son allocution à l'atelier, M. Arnulf Müller-Helmbrecht, Secrétaire exécutif de la CMS, a noté que la combinaison de menaces qui affectent l'antilope de la Saïga, à des degrés divers dans différentes parties de son aire de répartition, exige une approche globale destinée à agir sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'animal. M. Müller-Helmbrecht a exposé aux participants comment un Mémoire d'Accord (MdA) de la CMS et un Plan d'action pourraient être utilisés pour réduire la mortalité, reconstituer les populations et accroître la coopération internationale dans toute l'aire de répartition.

Le projet de MdA et le Plan d'action sont actuellement révisés en vue d'un autre examen par les Etats de l'aire de répartition. Un MdA de la CMS et le Plan d'action, s'ils sont mis en vigueur, pourraient également fournir un instrument efficace permettant d'aborder les préoccupations soulevées lors de l'examen significatif du commerce effectué pendant la quarante-cinquième réunion du Comité permanent de la CITES qui a eu lieu à Paris du 19 au 22 juin 2001. La Fédération de Russie a suggéré qu'une stratégie régionale de conservation pourrait être un des moyens de placer le commerce international sur une base plus solide, plus gérable et plus durable.



Antilope de la Saïga

© CMS

Le Secrétariat de la CMS et le Secrétariat de la CITES représentés à Elista par Tom de Meulenaer, Administrateur scientifique principal, sont convenus au cours de l'atelier de travailler ensemble pour faire du MdA et du Plan d'action une entreprise commune qui pourrait satisfaire en partie les besoins des Etats de l'aire de répartition pour répondre aux préoccupations de la CITES.

Une nouvelle tentative pour sauver les antilopes sahélo-sahariennes

© BIOS, A. Dragescu



Oryx algazelle

En avril 2002, les autorités françaises ont approuvé un projet international GEF sur les antilopes sahélo-sahariennes qui a été cofinancé par le Fonds Français de l'Environnement Mondial (FFEM) et d'autres commanditaires, par exemple par la région flamande (Belgique). Ce projet couvre l'aire de répartition de six grandes espèces d'ongulés, à savoir l'oryx aux cornes en forme de cimeterre, l'addax, la gazelle dama, la gazelle leptocère, la gazelle de Cuvier et la gazelle dorcas. En tant qu'espèces vedettes de la région sahélo-saharienne, elles peuvent être considérées également comme indicatrices de l'état de la biodiversité de ce désert et de l'habitat sub-désertique.

Suite à l'atelier de Djerba en février 1998 sur la conservation et la reconstitution des populations d'antilopes sahélo-sahariennes, pendant lequel l'ensemble des 14 Etats de l'aire de répartition a adopté un Plan d'action régional, le projet français GEF constitue une autre tentative d'application de ce Plan d'action. Il comprend des mesures de conservation et des activités de recherche dans sept pays (Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie). Un accent particulier a été mis sur trois projets pilotes, au Mali, au Niger et en Tunisie.

L'objectif général est de conserver et de reconstituer les populations d'espèces d'antilopes, soit dans leurs habitats d'origine, soit dans d'autres habitats convenables. Pour y parvenir le projet vise à créer des cadres institutionnel, régulateur et humain, à préserver les derniers vestiges des environnements naturels et à restaurer les habitats en s'appuyant sur des données historiques. Les communautés locales participeront aux travaux de conservation associant ce projet au développement socio-économique et aux efforts de lutte contre la désertification. On envisage en outre de promouvoir un écotourisme sympathique ainsi qu'une utilisation durable des ressources naturelles de la région.

En tant qu'organisatrice, la CMS est chargée de la gestion, de la coordination et de l'administration du projet qui est appuyé par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONFS) et l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique (IRSNB). Le Comité permanent de la CMS a décidé récemment de créer un groupe d'examen de projets composé de cinq spécialistes de ces espèces. Il jouera un rôle important dans la supervision et l'évaluation du projet envisagé.

Toutes les Parties participantes font des efforts pour réaliser le projet. La CMS doit encore acquérir la capacité de répondre à la demande du Gouvernement français d'assumer l'administration du projet. Des entretiens trilatéraux entre le PNUE/UNON, le Gouvernement français et la CMS à Nairobi en mai 2002 ont déjà donné les premiers résultats positifs.

Nouvel Accord sur les chauves-souris en perspective ?

La mise au point d'Accords est un des instruments opérationnels clés de la Convention sur les espèces migratrices. Le Secrétariat fera un rapport à la septième session de la Conférence des Parties sur les Accords en cours d'élaboration. Un des points forts de ce rapport est le travail entrepris par la CMS sur les chauves-souris.

Les chauves-souris sont des composants clés de la biodiversité dans le monde entier, surtout dans les zones tropicales et arides où elles contribuent à la structure et à la fonction de l'écosystème. Les espèces de chauves-souris représentent approximativement 25 pour cent de toutes les espèces de mammifères. A ce jour, une seule espèce de chauve-souris, *Tadarida brasiliensis*, a été inscrite à l'Annexe I de la CMS. Malgré cela, des quelques 1 100 espèces de chauves-souris dans le monde, 22 pour cent environ sont considérées comme menacées, et 25 autres pour cent comme presque menacées, selon Tony Hutson, co-Président du groupe de l'UICN spécialisé dans les chiroptères.

Au début de 2002, le Secrétariat a commandé une étude à Mr Tony Hutson pour examiner la faisabilité de mettre au point des Accords de la CMS supplémentaires sur les chauves-souris. Les objectifs de cette étude étaient : (1) d'identifier au moins une zone biogéographique pour un futur Accord de la CMS sur les chauves-souris (migratrices et non-migratrices) ; (2) d'identifier les espèces migratrices de chauves-souris qui seraient susceptibles d'être inscrites dans les Annexes de la CMS et (3) d'identifier des experts et des organisations intéressées pouvant aider la CMS à réaliser d'autres travaux sur des Accords potentiels en faveur des chauves-souris.

Au moment où le présent document a été rédigé, l'étude n'en est encore qu'à ses débuts. Cependant elle devrait être mise à la disposition du Conseil scientifique de la CMS pour examen à sa onzième réunion. Même après l'achèvement de l'étude, Tony Hutson serait très heureux de recevoir des renseignements sur les espèces migratrices de chauve-souris du monde, notamment dans les quatre zones de l'étude : Asie du Sud-est, Asie méridionale, Afrique et Amérique du Sud. Veuillez le contacter à hutsont@pavilion.co.uk.

Nouvelle épidémie de virus mortel pour les phoques du Danemark en mer du Nord



Au cours des trois derniers mois, jusqu'à 2 190 phoques communs ont été trouvés morts dans la zone danoise et suédoise du Kattégat/Skagerrak, la zone même où une hécatombe de phoques a débuté en avril 1988. La moitié des phoques étaient des bébés. Les carcasses ont été trouvées dans le port néerlandais de la mer de Wadden, sur les îles danoises d'Anholt, de Laesø, de Hesselø et sur la côte septentrionale de Sealand, ainsi qu'à l'extérieur d'Oslofjord en Norvège. En raison de la mortalité croissante des phoques rien que sur la côte occidentale de la Suède, la mortalité totale est estimée à 1 000 animaux.

Les investigations des vétérinaires danois et néerlandais ont confirmé que la cause de la mortalité est le virus de la dysenterie phocine, le même virus qui a causé la mort de plus de 50% de la population totale de phoques de la mer de Wadden en 1988. Autrefois, seuls les animaux domestiques étaient infectés par le virus. Le virus de la dysenterie phocine se répand rapidement dans les populations portuaires de phoques en attaquant le système immunitaire. Une fois les animaux infectés, la pneumonie est la cause de mortalité la plus commune. Plusieurs des phoques trouvés morts étaient également atteints de broncho-pneumonie, de parasites et de bactéries.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le site web de l'Accord sur la conservation des phoques de la mer de Wadden : <http://www.waddensea-secretariat.org/>

Le lamantin de l'Amazone - au bord de l'extinction ?

La septième session de la Conférence des Parties décidera de l'intérêt d'inscrire d'autres espèces aux Annexes de la Convention, soit en raison de leur statut d'animaux en danger (exigeant donc une stricte protection) soit qu'elles conviennent à l'élaboration d'Accords de la CMS afin de promouvoir leur conservation. Une des espèces proposées par le Pérou pour inscription sur la liste de l'Annexe II est le lamantin de l'Amazone (*Trichechus inunguis*).

La mention ci-après du journal d'une chercheuse spécialiste des lamantins (Sabine Weisser) montre combien il est difficile d'obtenir une estimation fiable de la taille de la population actuelle des lamantins de l'Amazone. C'est la plus petite espèce de lamantins et elle est tout à fait adaptée aux systèmes d'eau douce de l'Amazone. Elle préfère les lacs, les bras morts et les lagunes avec de profondes connections sur de grands fleuves et une végétation aquatique abondante. C'est un herbivore qui se nourrit de végétation aquatique au bord des lacs, par exemple les herbes aquatiques et la végétation flottante telle que les nénuphars.

«J'étais assise dans mon canot observant la surface de l'eau. Comme c'était une grande lagune, il était difficile de savoir où regarder pour découvrir les fameux lamantins de l'Amazone. Notre seul indice était qu'ils avaient été observés à plusieurs reprises dans la «Laguna grande» du Parc national de Cuyabeno en Equateur où un chercheur les avait vus en petits groupes en 1986. Nous avons cherché de la végétation flottante et des herbes aquatiques. Bien que ce fut un système aquatique blanc d'écume rendant tout ce qui se trouvait en dessous de la surface de l'eau littéralement invisible, une boulette fécale venant à la surface ou de petites narines sortant de l'eau pour respirer auraient révélé leur présence.»

Les lamantins de l'Amazone auraient un rejeton tous les deux ans. La reproduction en captivité n'aurait réussi qu'une seule fois à l'«Institut national des pêches de l'Amazone» du Brésil à Manaus. Leur long cycle de reproduction les rend encore plus vulnérables aux perturbations et aux prises excessives.

Les renseignements les plus fiables quant à leur répartition provient des Indiens indigènes vivant près des cours d'eau, car ils ont fait une utilisation durable de la viande, de l'huile et de la graisse de ces animaux pendant des siècles. Des entretiens avec ces Indiens indiquent clairement que la population de lamantins de l'Amazone est en constant déclin. D'après les ouvrages scientifiques, les lamantins de l'Amazone avaient l'habitude de vivre en groupes importants comptant plus de 10 individus. Maintenant, si l'on parvient à en repérer, c'est rarement plus qu'un seul individu. Parfois, les chercheurs sur le terrain passent des semaines sans voir un seul animal.

Une des raisons principales de leur déclin rapide est l'augmentation constante de prises excessives dues à l'ouverture de la forêt tropicale primitive à la civilisation moderne. Mais des changements dans le système de chasse durable des indigènes comptent également pour ce qui est des menaces envers leur état de conservation. Depuis que leur viande atteint un prix intéressant sur les marchés, ces animaux sont aussi très intéressants pour les chasseurs commerciaux. L'utilisation de bateaux à moteur, la destruction et la pollution de leurs habitats dues à l'orpaillage et à l'industrie pétrolière, constituent d'autres menaces à leur existence. Le «Plan Colombia» (créé par les Etats-Unis et la Colombie), qui visait à arrêter la plantation illégale de coca dans la région de l'Amazone, exigeait aussi l'utilisation de substances chimiques comme les pesticides lesquels ont un impact considérable sur l'écosystème de la forêt tropicale, ce qui nuit aux populations de lamantins en Colombie et dans le nord de l'Equateur.

Le lamantin est inscrit dans la catégorie «vulnérable» de l'UICN et figure à l'Annexe I de la CITES. Comme espèce migratrice traversant les frontières entre le Pérou, la Bolivie, l'Equateur, la Colombie, le Vénézuéla et le Brésil, son inscription à l'Annexe II de la CMS pourrait constituer une base juridique permettant aux Etats de l'aire de répartition d'élaborer des mesures communes de conservation. Ce serait le premier pas vers l'application de mesures en faveur d'une espèce migratrice de la forêt tropicale de l'Amazone où, à ce jour, la représentation de la CMS est limitée au Pérou.

La COP de la CDB : la CMS, partenaire chef de file pour les espèces migratrices



Le développement de synergies avec les principaux traités mondiaux relatifs à la biodiversité est d'une importance cruciale pour la CMS et pour les efforts mondiaux de conservation et d'utilisation durable des espèces migratrices. La sixième session de la Conférence des Parties (COP6) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue à La Haye en avril de cette année a été un événement décisif pour la CMS et ses Accords associés.

D'un intérêt particulier pour la CMS a été la décision de la COP6 de la CDB de reconnaître la CMS comme son partenaire chef de file pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices dans la totalité de leur aire de répartition. La décision, qui a été le résultat de plusieurs années de préparation entre les deux secrétariats des conventions, répond à l'esprit de résolutions de la CMS (4.4, 5.4 et 6.4) adoptées par la 6ème session de la Conférence des Parties.

La Décision VI/20 de la CDB souligne le rôle central que la CMS joue en fournissant un cadre juridique international grâce auquel les Etats de l'aire de répartition peuvent coopérer sur les questions relatives aux espèces migratrices. Le plus important est que la COP de la CDB ait reconnu les "espèces migratrices comme un composant mondial important et unique de la diversité biologique" dont la "conservation et l'utilisation durable [...] doivent être entreprises dans leur aire de répartition migratoire et par des actions coopératives". Ces déclarations montrent la nécessité pour toutes les Parties à la CDB, même si elles ne sont pas Parties à la CMS, de prendre des mesures pour conserver et utiliser durablement les espèces migratrices. Elles désignent clairement la CMS comme étant le forum mondial par lequel ceci peut être réalisé.

Un projet de programme de travail conjoint (JWP) CDB/CMS est la pierre angulaire du partenariat évolutif CDB-CMS. Les travaux initiaux s'inspiraient d'une étude de 2000 des complémentarités entre la CMS, les Accords élaborés sous ses auspices et la CDB. Les objectifs du Plan stratégique de la CMS (2000-2005), adoptés par la COP de la CMS à sa sixième session, ont été également pris en considération. Les divers domaines thématiques et de recoupement de la CDB fournissent le cadre autour duquel le projet de JWP est organisé. Des renseignements de base sont fournis. Une liste indicative non-exhaustive de mesures à prendre est fournie avec une indication des priorités qui doivent être attribuées aux activités. Enfin, le projet de JWP fait des suggestions concernant les acteurs chargés des mesures à prendre, ainsi que les possibles mécanismes et considérations financières.

Les Parties à la CDB et à la CMS ainsi que les Parties aux Accords de la CMS et leurs signataires seront chargés en premier lieu de réaliser le JWP. La participation active d'autres acteurs tels que des organes scientifiques, les Secrétariats de la CMS et de la CDB ainsi que les organisations internationales y apporteront leur soutien. Le JWP est considéré comme un document évolutif. Son application sera exécutée sous contrôle régulier par les Conférences des Parties et Secrétariats respectifs de chaque convention. La période initiale d'application est 2002-2005. La Conférence des Parties à la CMS procédera à l'examen du projet de JWP et du reste de la décision de la COP de la CDB avant septembre 2002.

Promotion de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la région Asie-Pacifique : réalisations du 7ème MWCC en Malaisie



Source : Taej Mundkur, Directeur de programme

Le Comité pour la conservation des oiseaux migrateurs (MWCC) de la région Asie-Pacifique responsable de la coordination du développement, de la surveillance et de l'application de la Stratégie pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs de la région Asie-Pacifique (2001-2005) a tenu sa 7ème réunion à Kuala Lumpur, Malaisie, les 19 et 20 juin 2002. Le MWCC est composé de représentants de sept gouvernements (Australie, République populaire de Chine, Japon, Inde, Russie, Indonésie et Etats-Unis), des Conventions

Ramsar et de Bonn, de BirdLife International et du Fonds mondial pour la nature, de Présidents de groupes de travail sur des espèces (anatidés, grues et oiseaux du littoral), de groupes de spécialistes du PNUD/GEF et de Wetlands International.

La réunion a approuvé la nomination de Ms Alison Russell-French d'Environment Australia en qualité de Présidente du Comité et de M. Diazaburo Kuroda du Ministère de l'Environnement, Japon, en qualité de Vice-Président, pour les deux prochaines années. Le Comité a également proposé de renforcer sa structure et son fonctionnement grâce à diverses mesures, notamment par une intégration plus étroite avec les Conventions Ramsar et de Bonn, et par leurs Plans de travail conjoints et autres mécanismes.

Le Comité a examiné et approuvé la gamme de travaux entrepris pendant la période 2001-2002 pour promouvoir et assurer la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des zones humides dans la région. Il a lancé un appel pour des efforts renouvelés et a concentré son attention sur les principaux systèmes de migration des espèces le long de trois itinéraires aériens : Asie centrale-Inde, Asie orientale-Australasie et Pacifique central, grâce à la mise en œuvre de Plans d'action et de programmes bien élaborés.

Il a pris note et s'est félicité de l'adjonction de plusieurs sites nouveaux aux réseaux internationaux de sites pendant la période 2001-2002 : marais de Mai Po (Hong Kong, Chine) et Utonai-ko (Japon) au réseau de sites d'Asie orientale pour les anatidés ; six sites au réseau de sites du nord de l'Asie orientale pour les grues de la République populaire de Chine (Réserve naturelle nationale de Zhalong, Réserve naturelle nationale de Sanjiang, Réserve naturelle nationale de Xianghai, Réserve naturelle nationale de Shuangtai Hekou, Réserve naturelle nationale de Shengjin Hu et Réserve naturelle nationale de Cao Hai) et deux sites Kashima Shingomori (Japon) et la Réserve de zones humides de Sungai Buloh (Singapour) au réseau de sites de l'Asie orientale-Australasie pour les oiseaux du littoral.

Le Comité a pris note de l'important volume des travaux nécessaires au cours des trois prochaines années pour accroître la sensibilisation du public, se doter de moyens suffisants et gérer les zones humides dans la région afin d'assurer leur conservation ainsi que celle des oiseaux d'eau migrateurs. Il a lancé un appel pour l'élaboration de Programmes nationaux de mise en œuvre et a évalué les Plans annuels de travail pour la Stratégie et les Plans d'action.

Des renseignements complémentaires sur les résultats de la 7ème réunion seront postés sur le site internet de Wetlands International à <http://www.wetlands.org/IWC/awc/waterbirdstrategy/default.htm>

La Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) collabore avec la CMS

Le Secrétaire exécutif de la CMS a été invité à une réunion extraordinaire organisée à Berlin le 21 juin 2002 par les ambassadeurs en Allemagne des pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Il a donné un aperçu sur les objectifs, les instruments et les principales réalisations de la Convention en insistant particulièrement sur l'Afrique en tant que région prioritaire pour la CMS.

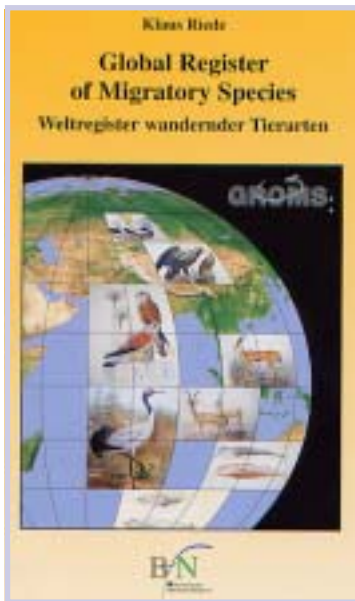
Dans la perspective de la prochaine 7ème Conférence des Parties (COP) à la CMS et la 2ème réunion des Parties (MOP) à l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA) en septembre à Bonn, Allemagne, le Secrétaire exécutif a invité les ambassadeurs à transmettre l'invitation à la capitale de leur pays et/ou à participer et contribuer à la COP et à la MOP, de préférence en tant que Partie.

Les ambassadeurs ont noté avec satisfaction les liens qui unissent les objectifs de la SADC et ceux de la CMS, et reconnu l'importance des efforts concertés dans les mesures de conservation. Conscients des graves menaces envers certaines espèces sauvages, conséquence de la pauvreté, ils se félicitent de l'étroite coopération qui existe entre le Secrétariat de la SADC et celui de la CMS. Ils approuvent l'intervention du Secrétariat de la SADC qui vise à faciliter et à coordonner le recrutement de non-Parties et à inviter le Secrétariat de la CMS à se rendre dans la région pour faire connaître les efforts de conservation dans des pays ayant des affinités géographiques.

Conférence de la Commission sur l'Environnement de l'Eurorégion du Danube inférieur et de la Commission commune sur les zones transfrontalières protégées du delta du Danube et du Prut inférieur

Cette conférence sur une des régions les plus importantes pour la biodiversité et les espèces migratrices, notamment les oiseaux d'eau, a eu lieu à Odessa, Ukraine, du 8 au 10 avril 2002. Le but de la conférence était d'analyser la situation et de préparer l'avenir de la coopération transfrontalière sur la conservation de la région du delta du Danube entre l'Ukraine, la Roumanie et la Moldavie. Le Secrétaire exécutif d'EUROBATS avait été invité à représenter la CMS et les Accords qui y sont associés et à prononcer une déclaration liminaire. Il a souligné l'importance de cette région clef pour la biodiversité et la nécessité de prendre d'autres mesures de conservation. Les débats fructueux des délégations hautement qualifiées des trois pays ont conduit à une proposition très prometteuse pour un "Projet de coopération transfrontalière pour la gestion et le développement durable de la zone protégée dans l'Eurorégion du Danube inférieur" contenant une liste impressionnante de mesures.

Le premier Registre mondial des espèces migratrices vient d'être publié



Ce Registre mondial des espèces migratrices (GROMS) fait état des résultats actuels des recherches scientifiques dans une base de données, en combinaison avec un système de renseignements géographiques (GIS). La nouvelle structure de la base de données fournit des renseignements sur les espèces, les cartes GIS, les données relatives aux populations et une bibliographie générale. Le Dr Klaus Riede, auteur de cette étude, a publié les premiers résultats basés sur une analyse mondiale de l'état des menaces. L'Agence fédérale pour la conservation de la nature (Bundesamt für Naturschutz), l'Institut de recherches zoologiques Alexander Koenig et le Musée de zoologie à Bonn qui ont revu ce projet pilote approuvent entièrement ces conclusions scientifiques. Etant donné que les connaissances sur les migrations animales sont incomplètes, le Secrétariat de la CMS a pris l'initiative de compiler ces connaissances largement disséminées dans une base de données générales. Il a été aidé par le Ministère fédéral de l'Environnement (BMU) qui a financé entièrement le projet.

Le "Registre mondial des espèces migratrices" a compilé une première liste multilingue de 2 880 espèces de vertébrés migrants dans un format numérique comportant l'état des menaces auxquelles ces espèces sont exposées d'après la Liste Rouge internationale 2000 de la CITES. Les itinéraires de migration et la répartition de 545 autres espèces peuvent être tracés sur des cartes

numériques compatibles avec toutes sortes de systèmes de renseignements géographiques. On peut trouver des exemples de questions géographiques et d'analyses des menaces par recoupement avec d'autres intercalaires GIS sur les CD GROMS. Cet ensemble de cartes numériques basées sur une interface graphique fournit des renseignements sur la façon de vivre des espèces dans une région donnée.

Les cartes montrent les schémas de migration et de répartition de 90 espèces dans l'édition imprimée. Outre une liste complète d'animaux migrants, oiseaux et reptiles, 600 espèces de chauves-souris, de mammifères terrestres et marins, d'oiseaux et de reptiles sont inscrites dans les annexes du livre. Une version internet de la base de données géographiques est disponible à www.groms.de. Une autre application d'analyse GIS permet la localisation de menaces potentielles résultant du changement d'utilisation des terres, de risques provenant de désastres écologiques, de destruction d'habitats ainsi que de l'incidence du changement de climat.

Les animaux migrants sont particulièrement exposés à la destruction des habitats, à la pollution, à une pêche et à une chasse excessives. Ils se déplacent pour se nourrir comme les herbivores et les animaux vivant dans des habitats aquatiques tels que les baleines, les dauphins, les phoques, les tortues et les poissons. Ces animaux migrent également vers des sites de reproduction et de repos qui sont éloignés les uns des autres. Les oiseaux, notamment, voyagent sur d'énormes distances entre deux continents allant de sites d'hivernage en sites de reproduction. Les experts estiment le nombre des espèces d'animaux migrants à environ 5 000 parmi lesquelles 1 000 sont des poissons. Alors que la migration des oiseaux est bien observée, celle des espèces importantes sur le plan économique - mammifères, poissons, insectes - est tout juste documentée. Des lacunes importantes persistent dans nos connaissances sur les chauves-souris, les antilopes asiatiques, les cétacés, les poissons des rivières tropicales et les insectes.

GROMS aide la CMS à identifier les espèces migratrices les plus menacées qui n'ont pas encore été inscrites par le Secrétariat. Il contribuera à compléter les données biologiques et à obtenir davantage de renseignements sur l'état de conservation de certaines espèces. La référence aux cartes GIS permet un calcul automatique des Etats de l'aire de répartition. La CMS peut considérer le Registre mondial des espèces migratrices comme étant une contribution précieuse à la mise en œuvre de la Convention de Bonn visant à renforcer la coopération internationale tout en s'engageant à assurer la protection/conservation des animaux migrants.

Pour plus de précisions et de renseignements, veuillez vous adresser à :

Center for Development Research (ZEF)
Walter-Flex-Str.3
D-53113 Bonn, Allemagne
Tel. (+49 228) 73 18 71
e-mail: k.riede.zfm@uni-bonn.de

Source : Agence fédérale pour la conservation de la nature (BfN)
Site web : <http://www.bfn.de>

Nouvelles Parties : bienvenue à la CMS

Trois nouvelles Parties ont adhéré à la Convention depuis le dernier numéro du Bulletin de la CMS. Nous souhaitons la bienvenue à la Lituanie, à Sao Tomé et Príncipe et à Chypre, ce qui porte le total des membres de la CMS à 79.

Lituanie - Cet Etat balte est situé en Europe orientale, au bord de la mer Baltique entre la Biélorus, la Lettonie, la Pologne et la Russie. Son relief comporte des terres basses et de nombreux petits lacs disséminés. Les plaines centrales, qui sont fertiles, sont séparées par des collines formées d'anciens dépôts glaciaires. La Lituanie est déjà Partie à plusieurs conventions écologiques internationales. Elle a adhéré à l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS) et à l'Accord sur la conservation des chauves-souris en Europe.

Sao Tomé et Príncipe - Cet archipel est situé en Afrique de l'Ouest, les îles qui le constituent dans le golfe de Guinée sont à cheval sur l'Equateur, à l'ouest du Gabon. Avec une superficie de 1000 km², Sao Tomé et Príncipe est le plus petit pays d'Afrique. Ces deux îles principales font partie d'une chaîne de volcans éteints qui sont très montagneux. Sao Tomé et Príncipe est un important Etat de l'aire de répartition pour les tortues marines et divers oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Europe, parmi d'autres espèces.

Chypre - Après la Sicile et la Sardaigne, Chypre est en superficie la troisième île de la Méditerranée. Elle est située au sud de la Turquie et à l'ouest du Liban. Son relief est formé d'une plaine centrale bornée de montagnes au nord et au sud et des plaines disséminées et importantes le long de la côte méridionale. Chypre est déjà Partie à plusieurs conventions écologiques internationales. Elle a également signé l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et des régions contiguës de l'Atlantique (ACCOBAMS).

Dernière nouvelle : En sa qualité de 80ème Partie, la Jamahiriya arabe libyenne a déposé ses instruments d'adhésion à la Convention le 24 juin 2002 avec entrée en vigueur le 1er septembre 2002. Qu'elle soit la bienvenue!

Nomination d'un nouveau Conseiller pour la faune asiatique



Dr. Noritaka Ichida

Suite à la décision de la sixième session de la Conférence des Parties (Le Cap, 1999) de nommer un Conseiller scientifique pour la faune asiatique, le Comité permanent de la CMS a confirmé à sa réunion de décembre dernier la nomination du Dr Noritaka Ichida (Japon), ornithologue réputé, à sa réunion de décembre dernier.

Après avoir terminé ses études sur l'écologie animale à l'Université de Tokyo, le Dr Ichida a étroitement lié sa carrière au développement de la Société ornithologique du Japon dont il a été Directeur de 1975 à 2001. Parmi ses présentes fonctions, il est membre du Conseil de l'Environnement du Ministère de l'Environnement du Japon, du Conseil mondial de BirdLife International et Président du Conseil asiatique de BirdLife, pour ne mentionner que les principales. Parmi les remarquables réalisations dignes d'être mentionnées il y a lieu de noter la création du premier sanctuaire ornithologique du Japon en 1981 et le développement ultérieur d'un réseau national ainsi que la création de réseaux internationaux de réserves naturelles en Asie orientale pour les grues et les souchets à front noir. En qualité de Président du Conseil asiatique, il a été chargé du projet de Livre Rouge et a publié en 2001 un ouvrage sur les Oiseaux menacés d'Asie. Il est entre autre co-auteur d'un livre sur les Oiseaux du Japon (1982) et éditeur des Oiseaux de Taïwan (1991) et des Oiseaux de Corée (2000).

Grâce à son expérience et à ses nombreux contacts en Asie et ailleurs, le Dr Ichida devrait donner une impulsion nouvelle et importante aux travaux du Conseil scientifique et au développement de la Convention dans la région asiatique. Qu'il soit le bienvenu dans la famille de la CMS.

Nouvelles du Secrétariat

L'an dernier, le Secrétariat de la CMS a fait ses adieux à deux collègues qui ont contribué à faire progresser le développement de la Convention sur les espèces migratrices.

Robert Vagg. D'octobre 1998 à juin 2001, Robert Vagg a été mis hors-cadre par le Ministère britannique de l'Environnement, des Transports et des Régions (qui s'appelle maintenant DEFRA), en un premier temps auprès du Secrétariat de la CMS et, ensuite, d'EUROBATS. En plus de son assistance des secrétariats dans leurs travaux quotidiens, Robert a joué le premier plan dans la préparation de nombreuses réunions qui ont fait avancer les travaux de la Convention. Bien que l'on ait profondément regretté son absence au Secrétariat, les liens de Robert avec la CMS ont été maintenus en vigueur grâce à ses travaux courants au sein de la division de la faune globale du Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Questions rurales.

Beatriz Torres. Beatriz a rejoint la CMS en tant qu'Information and Capacity Building Officer en septembre 2000. En plus de sa tâche consistant à superviser la production du Bulletin de la CMS en qualité de Capacity Building Officer, elle a été responsable des projets liés à la CMS en Amérique latine ainsi que de l'organisation d'un atelier régional qui s'est tenu au Pérou en octobre 2001. Beatriz a quitté le Secrétariat de la CMS en mars 2002 pour occuper un poste au sein de la Global Biodiversity Information Facility, à Copenhague.

Le Secrétariat tient à féliciter nos anciens collègues et à leur offrir ses meilleurs vœux pour leur carrière et leurs activités futures.

Le Secrétariat de la CMS a le plaisir de présenter les nouveaux membres de son personnel ainsi que d'autres qui assistent actuellement le Secrétariat dans divers domaines.

Lyle Glowka. Je suis entrée à la CMS en janvier 2002 en qualité d'Administrateur chargé du Service des Accords. Au cours des 10 dernières années j'ai travaillé sur les problèmes juridiques et institutionnels de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité comme Conseiller juridique par intérim du Secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique, en tant que Conseiller juridique au Centre juridique de l'environnement de l'UICN et j'ai donné des consultations sur les Stratégies Internationales en matière de biodiversité.

Enkhtuya Sereenen. Je travaille en qualité d'Administratrice adjointe aux Finances depuis février 2002 au Secrétariat PNUE/CMS où je traite toutes les questions relatives aux finances, aux achats de fournitures et d'équipements de bureau et à la gestion du Fonds d'affectation spécial des Parties au PNUE/CMS. Avant de venir ici, je travaillais au Bureau régional du PNUD en Mongolie.

Veronika Lenarz. Après avoir obtenu mon diplôme de langues romanes et de chinois, j'ai décidé de travailler en Chine pendant plus d'un an. De retour en Allemagne, j'ai trouvé un emploi à la Division de l'information de la Presse fédérale et du Bureau de l'information. En qualité de consultante pour les relations publiques, j'ai travaillé à la Division de la coopération internationale d'une fondation politique et, plus récemment, en tant qu'assistante de recherche au Centre de recherche et de développement à Bonn. Etant entrée au Secrétariat en qualité d'assistante à l'Information, j'apporterai mon expérience de rédactrice en ligne freelance.

Nalanda Wijeratne. Ayubowan! Je viens du Sri Lanka. Je suis employé en qualité de secrétaire chargée de l'enregistrement à la CMS où je remplis mes fonctions qui consistent principalement à enregistrer et à copier des documents, ainsi qu'à préparer des paquets de documents de la CMS les kits de documentation de la CMS, etc.. Ayant acquis une grande expérience dans divers domaines au cours de plusieurs missions à Bonn avec différentes délégations, je suis enchanté de me trouver dans l'ambiance des Nations Unies et aussi dans le beau domaine des espèces migratrices et des animaux sauvages. Paix et bonheur!

Onesmus Thiong'o. J'ai travaillé au Bureau des Nations Unies à Nairobi (UNON) dans le Service du budget et de la gestion financière au cours des trois dernières années. Actuellement, je suis en mission officielle pour deux mois au PNUE/CMS pour travailler principalement sur les questions budgétaires et financières du Secrétariat. Je mettrai en oeuvre entre autres le Système intégré de comptabilité et d'établissement du budget (IABS) qui est le nouveau système de gestion des finances des bureaux du PNUE situés hors du siège central de l'Organisation.

Deuxième conférence internationale sur les mammifères marins du sud-est asiatique (SEAMAM II)

Au moment où ce numéro du Bulletin est en cours de composition, la deuxième Conférence internationale sur les mammifères marins du sud-est asiatique est sur le point d'avoir lieu à Dumaguete, Philippines (22-26 juillet 2002). Sur l'avis favorable de la 10ème réunion du Conseil scientifique de la CMS, la Conférence doit se réunir sous les auspices et le parrainage de la CMS. Elle est organisée et accueillie par le Laboratoire marin de l'Université Silliman (SUML) à Dumaguete, Philippines, conjointement avec le Centre scientifique des Pêcheries du sud-ouest de l'Administration nationale océanique et atmosphérique des Etats-Unis (NOAA).

La conférence consistera en un colloque ouvert de deux jours et un atelier de trois jours sur invitation. Le colloque portera sur la diversité, l'état et la conservation des mammifères marins de la région. L'atelier de trois jours sur invitation se concentrera sur les prises accidentelles dans les installations de pêche. Les résultats attendus de la réunion sont un projet de plan d'action pour la collecte et l'analyse des données sur les prises accidentelles en mettant l'accent sur la mise en œuvre de moyens pour la collecte de données dans chacun des pays participants, ainsi qu'un projet d'accord régional de la CMS.

UNEP/CMS Secrétariat

Martin-Luther-King-Str. 8
D- 53175 Bonn, Allemagne
Tel. (+49 228) 815 2401/02
Fax (+49 228) 815 24 49
e-mail: cms@unep.de
<http://www.wcmc.org.uk/cms>



Calendrier d'évènements

DATES	TITRE	LIEU	ORGANISATEUR
6-8 août	Convention intra-américaine des tortues marines, 1ière Conférence des Parties	San José, Costa Rica	Ministère de l'Environnement de Costa Rica
4-9 août	4ème Conférence du groupe de travail sur les oiseaux aquatiques de la Société internationale de limnologie	New Brunswick, Canada	Envr. Canada
11-17 août	23ème Congrès ornithologique international	Beijing, Chine	
20-25 août	Fonds mondial pour la nature (GNF) : Conférence sur les lacs vivants	Johannesbourg, Afrique du Sud	Fonds mondial pour la nature Afrique du Sud
26-30 août	9ème colloque européen pour la recherche sur les chauves-souris	France	
26 août-4 septembre	Sommet mondial sur le développement durable	Johannesbourg, Afrique du Sud	ONU
14-17 septembre	11ème réunion du Comité scientifique de la CMS	Bonn, Allemagne	CMS
18-24 septembre	7ème session de la Conférence des Parties à la CMS	Bonn, Allemagne	CMS
21 septembre	Atelier GROMS		
25-27 septembre	2ème réunion des Parties à l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA)	Bonn, Allemagne	AEWA/CMS
3-5 octobre	1ère réunion du Comité scientifique d'ACCOBAMS	Tunis, Tunisie	ACCOBAMS
10-12 octobre	Atelier sur les espèces étrangères invasives des îles européennes et des écosystèmes évolutifs	Horta, Portugal	Conseil de l'Europe/ UICN/Portugal
11-14 octobre	Atelier international - "Fuligule nyroca : De la recherche à la conservation"	Sofia, Bulgarie	BSPB/BirdLife International
6-9 novembre	32ème colloque annuel nord-américain pour les recherches sur les chauves-souris	Vermont, Etats-Unis	
16-18 novembre	8ème Conférence des Parties à la Convention Ramsar sur les zones humides	Valence, Espagne	Ramsar
19-22 novembre	2ème colloque international sur la pêche (IFF2)	Honolulu, Hawaii	WPRFMC
2-5 décembre	Comité permanent de la Convention de Berne	Strasbourg, France	Convention de Berne
12-13 décembre	Réunion ad hoc pour les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe II du protocole des Zones spécialement protégées (SPA)	Tunis, Tunisie	SPA/RA